

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020

**Rapporteur :
Monsieur René BILIEU**

N° 42

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Demandes de subventions 2020 - Actions en matière d'environnement et / ou de
protection animale**

**Examen des demandes de subvention pour l'année 2020 des différentes
associations ayant une action en matière d'environnement ou de protection animale. Le
montant global est de 4 750,00 €.**

En 2019, la ville de Quimper a accordé des subventions aux associations suivantes :

- EAU ET RIVIÈRES DE BRETAGNE.....1 197,00 € ;
- BRETAGNE VIVANTE - S.E.P.N.B.....1 197,00 € ;
- L'ANIMAL DANS LA VILLE681,00 € ;
- ABRAQ1 200,00 € ;
- S.P.A.....475,00 €.

L'association « Eau & Rivières de Bretagne » mène depuis 1969, une action en faveur de la protection de l'eau et des rivières en Bretagne. Elle intervient sur l'ensemble des rivières bretonnes et sur l'Odette et ses affluents, par de multiples opérations.

L'association « Bretagne Vivante S.E.P.N.B. » œuvre depuis 1958 en Bretagne pour la protection de l'environnement. Cette association intervient pour la sensibilisation du public scolaire, sur différents domaines liés à l'environnement (milieu naturel, espaces sensibles, eau, déchets, etc.).

L'association « L'animal dans la ville » a été créée en 1997 par une partie des anciens membres de l'association S.P.A. (Société Protectrice des Animaux). L'association a pour vocation de sensibiliser et responsabiliser les possesseurs d'animaux. Elle œuvre en particulier dans la régulation de la population des chats dans les quartiers. Cette action est menée en partenariat avec la ville depuis 1992. Cependant, depuis quelques années, l'association est moins active dans les quartiers, faute de bénévoles. Elle effectue de moins en moins de stérilisations.

L'association ABRAQ (Association des Bénévoles du refuge animalier de Quimper) a été créée en 2012 par des membres de la SPA. L'association a pour vocation de sensibiliser et responsabiliser les possesseurs d'animaux. Elle œuvre en particulier sur la collecte puis la distribution d'aliments pour animaux pour les personnes les plus démunies, possesseurs de chiens et sur le financement de soins vétérinaires.

La SPA (Société Protectrice des Animaux) assure la gestion du refuge du Corniguel, avec la mise à disposition gracieuse des locaux. Elle sollicite une demande de subvention de fonctionnement. La SPA reçoit par ailleurs les animaux de personnes hospitalisées ou admises en maison de retraite.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser les subventions aux associations suivantes au titre de l'année 2020 (imputation 6574.520.833) :

- EAU ET RIVIÈRES DE BRETAGNE.....1 197,00 € ;
- BRETAGNE VIVANTE - S.E.P.N.B.1 197,00 € ;
- L'ANIMAL DANS LA VILLE681,00 € ;
- ABRAQ1 200,00 € ;
- S.P.A.....475,00 €.